

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 novembre 2014

1 – Assurances communales

Choix du cabinet d'assurances

Le Conseil Municipal est informé qu'une consultation concernant les assurances communales a été lancée le 26 août dernier. Le marché par procédure adaptée a été décomposé en deux lots : lot 1- « assurances dommages aux biens mobiliers, immobiliers, responsabilité civile, véhicules – lot 2 : assurances statutaires. La date limite de remise des offres a été arrêtée au 26 septembre 2014 à 18h00. Quatre cabinets ont retiré des dossiers de consultation, nous avons reçu 3 offres :

- **GROUPAMA** – 60 Bd Duhamel du Monceau 45166 OLIVET CEDEX (lot 2 uniquement)

- **SMACL** – 141, Avenue Salvador-Allende à NIORT

(lot 1 et lot 2)

- **SOFCAP** – 18020 BOURGES CEDEX (lot 2 uniquement)

Monsieur CORRALES présente l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition : SMACL pour le lot 1 et de la SOFCAP pour le lot 2.

2 – Travaux

⇒ **Entretien du stade – marché**

Monsieur BEAUJEAN informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée début octobre pour l'entretien du stade et des abords. La date limite de remise des offres était le 14 novembre 2014. Dix dossiers de consultation ont été retirés, seulement deux entreprises ont déposé une offre :

- **GEOSPORT** de Chouzy sur Cissé (41150)

- **Paysages BESNARD** de Selles-Saint-Denis (41300)

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'analyse des offres.

Il est précisé que les interventions sont arrêtées à l'issue d'une réunion hebdomadaire sur site, en accord entre les DRS et la municipalité en fonction des matchs à venir notamment.

Les estimations chiffrées sont les fourchettes hautes, d'où l'utilité d'un marché à bon de commande.

Monsieur ROBIN demande s'il ne serait pas possible de faire appel à des entreprises d'insertion pour tous les travaux courants tels que la tonte. Il est informé que cela est difficile car nous rencontrons des problèmes de disponibilités avec ces entreprises. Il est nécessaire de prévoir leur intervention à l'avance.

Le Conseil Municipal décide de confier le marché d'entretien du stade et des abords à l'entreprise « Paysage Besnard ».

⇒ Désherbage des trottoirs

Le Conseil Municipal doit définir une politique par rapport à l'entretien des trottoirs et l'utilisation des produits phytosanitaires. Un chiffrage des différentes possibilités est présenté. Finalement il est décidé de faire en régie tout ce qui est possible et d'externaliser le reste.

⇒ Rue de Plaisance

Avis favorable du Conseil Municipal pour renouveler le dossier DETR pour le secteur 5 et le secteur 6. Nous n'avons pas besoin d'attendre de décision du SIDELC pour cette partie.

Monsieur le Maire précise que par mesure de sécurité la Rue de Plaisance à partir du pont de la Beauce jusqu'à son extrémité Nord sera dorénavant en zone 30 avec le passage du pont sur une voie uniquement mais avec priorité aux véhicules sortant.

3 – Décision modificative

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
023 – virement à la section fonctionnement	9 000	
61551 – matériel roulant	- 4 000	
61558 – Autres biens mobiliers	-2 000	
6413 – personnel titulaire	9 000	
64162 – emplois d'avenir	7 000	
6419- remboursement sur rémunération		19 000
Fonctionnement	19 000	19 000
021 – virement de la section fonctionnement		9 000
10223 - TLE		6 600
2188 – autre immobilisations corporelles	- 5 000	
2313 - constructions	20 600	
Investissement	15 600	15 600

Le budget primitif 2014 est modifié comme précisé ci-dessus.

4 – CCSR

⇒ Convention de services

Le Conseil Municipal approuve la convention relative aux services susceptibles d'être échangés entre la communauté de communes et la commune de Selles-Saint-Denis.

⇒ Reversement des fonds de péréquation

Avis favorable du conseil municipal au reversement du fonds de péréquation à la CCSR, soit pour la commune de Selles-Saint-Denis un montant de 3 614,00 €

⇒ Nomination des délégués :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------|
| - CLECT : délégué titulaire | M. Pierre MAURICE |
| délégué suppléant | Mme Isabelle MAURE |
| - ACCESSIBILITE : délégué titulaire | Mme Isabelle MAURE |
| délégué suppléante | M. Pierre MAURICE |

5 – Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide d'appliquer sur l'ensemble de la commune une taxe d'aménagement de 1,5%, il définit des zones majorées à 5%: de l'Impasse des Sables : parcelles AD 248 et AD 211 (en partie), du Grand Clos : parcelles AE 180, AE 208, AE 218, AE 272 (en partie), AE 148, AE 149, AE 150, AE 151.

D'autre part il décide d'exonérer les logements sociaux ainsi que les abris de jardin d'une surface au sol inférieure à 20 m².

6 – Tarifs communaux

Au 1^{er} janvier 2015 les tarifs communaux sont arrêtés comme suit :

⇒ Tarif d'une case du columbarium au cimetière

QUINZE ANS	165,00 €
TRENTE ANS	330,00 €

⇒ Tarifs - Concessions au cimetière

CINQUANTENAIRES	100,00 €le m²
TRENTENAIRES	85,00 €le m²
TEMPORAIRES	50,00 €le m²

⇒ Tarifs location salle des fêtes

UTILISATEURS	SALLE n° 1 (BAR)	SALLE n° 2 (Grande Salle)	MEZZANINE	CUISINE
SOCIETES LOCALES	50,00 €	100,00 €	40,00 €	85,00 €
HABITANT DE LA COMMUNE	97,00 €	205,00 €	67,00 €	100,00 €
PERSONNES OU SOCIETES HORS COMMUNE	170,00€	420,00 €	140,00 €	210,00 €

7- Aménagement de la zone artisanale

Le Conseil Municipal est favorable à l'établissement des dossiers de demande d'aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Général pour la DSR.

8 – SIAEPA

⇒ L'enrobé rouge de la Place du Mail sera fait en début de semaine.

⇒ D724 : la commune s'engage auprès du Conseil Général à ne pas faire de travaux sur cet axe pour les cinq années à venir.

⇒ La lagune

Informations - Les travaux de clôture sont en cours. Mais avant de poursuivre nous devons sécuriser la zone et abattre quelques arbres.

9- 3C

⇒ sports

Monsieur le Maire charge le Président du 3C sports de constituer rapidement :

- « l'Ecole d'Initiation Sportive Communale » EISC
- La liste des travaux éligibles liés au fonds de la FFF pour le football amateur.

⇒ Communication

Mme MAURE devient présidente du 3C communication en lieu et place de M. MAURICE.

⇒ Embellissement

Monsieur CORRALES informe que les autorisations sont reçues, que les devis sont en cours et qu'une planification est prévue pour 2015.

10 – Questions diverses

⇒ Restauration des registres d'état civil

Avis favorable pour déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DRAC.

⇒ Local STAIN – estimation

Le Conseil Municipal décide de confier la vente du local au cabinet ORPI.

⇒ Utilisation du local 1-Rue de l'Eglise pour le marché de Noël

Monsieur le Maire informe que l'électricité sera remise au local, car nous ne pouvons plus mettre le groupe électrogène à disposition. La réouverture de ce nouveau comptage au nom de la commune, permettra de chauffer le local de temps à autre pour limiter l'impact de l'humidité.

⇒ PPRI

Le dossier est à disposition à l'accueil, les remarques peuvent être reçues jusqu'au 15 décembre avant mise à enquête publique.

⇒ Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration des DRS : M. Frédéric ROBIN est désigné pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'Association Les DRS.

⇒ Date des prochains conseils municipaux

Lundi 5 janvier 2015 à 18h30 (à déplacer)

Lundi 2 février 2015 à 18h30

Lundi 23 février 2015 à 18h30

Lundi 30 mars 2015 à 18h30